

**Motion de MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Mmes Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier: «Genève: murs propres».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 23 février 2004)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les graffitis et les tags portent atteinte à la propriété publique et privée;  
qu'ils créent un sentiment d'insécurité;  
qu'ils laissent croire que la municipalité ne se préoccupe pas ou n'arrive pas à s'occuper de son domaine et, partant, qu'ils encouragent certains à l'incivilité;
- que, par ailleurs, ils donnent une mauvaise image de la ville à ses habitants et à ses touristes;
- que, au surplus, ils diminuent l'attractivité de la ville aux yeux des décideurs locaux et étrangers;
- qu'enfin et surtout la Ville est responsable du maintien de l'ordre et de la propreté de l'espace public,

et constatant que, malgré les moyens mis en œuvre, la ville de Genève reste sale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte que:

- les graffitis existants soient effacés des bâtiments propriété de la Ville de Genève;
- l'Etat procède au nettoyage des bâtiments lui appartenant;
- l'entretien des façades des bâtiments privés soit encouragé par des mesures réglementaires et budgétaires, voire qu'il soit rendu obligatoire;
- des mesures de prévention soient prises, notamment par le traitement préventif des façades et le renforcement de la surveillance;
- des sanctions effectives soient prises à l'encontre des tagueurs.